COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2020

PV N° 2

Présents : MM. PARIS, PLANCHAT, ROBERT, VILLATTE, BETOUX.

Excusés : Mme MAGNAT, MM. BERNARD, MAUMEGE.

* ADOPTION D'UN PROCES VERBAL

Le procès-verbal n° 1 de la réunion du 17/07/20 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

COUPES

* ENGAGEMENTS

- COUPE DE LA CREUSE :

53 équipes engagées : AHUN (1) ; AJAIN (1) ; AUBUSSON EF (1) ; AUZANCES (1) ; BELLEGARDE EN MARCHE (1) ; BENEVENT-MARSAC (1) ; BETETE-ROCHES (1) ; BORD St GEORGES (1) ; BOURGANEUF (1) ; BOUSSAC (1) ; BUSSIERE-DUNOISE (1) ; CHAMBON (1) ; CHAMPAGNAT (1) ; CHENERAILLES (1) ; CHENIERS (1) ; LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE (1) ; CREUSE AVENIR 2005 (1) ; DONTREIX (1) ; DUN-NAILLAT (1) ; EVAUX-BUDELIERE (1) ; FELLETIN (1) ; FLAYAT (1) ; LA FORET DU TEMPLE (1) ; FURSAC (1) ; GOUZON AVENIR (1) ; GRAND-BOURG (1) ; ES GUERETOISE (1) ; JARNAGES-PARSAC (1) ; LUSSAT (1) ; MAINSAT-SANNAT (1) ; MAUTES (1) ; MAYOTTE ASC (1) ; MEASNES (1) ; MERINCHAL (1) ; NOUZIERS-LA CELLETTE (1) ; PEYRABOUT-LA SAUNIERE (1) ; PEYRAT LA NONIERE (1) ; RETERRE-FONTANIERES (1) ; SARDENT (1) ; SOUMANS (1) ; ESM LA SOUTERRAINE (1) ; St AGNANT DE VERSILLAT (1) ; St DIZIER-LEYRENNE (1) ; St FIEL (1) ; St MAURICE ES (1) ; St SEBASTIEN-AZERABLES (1) ; St SILVAIN-MONTAIGUT (1) ; St SULPICE LE GUERETOIS (1) ; St SULPICE-St GEORGES (1) ; St VAURY (1) ; Ste FEYRE (1) ; VALLIERE (1) ; VIEILLEVILLE (1) .

Equipes non engagées : CHARRON (1) ; CLUGNAT (1) ; ROUGNAT (1).

- COUPE JEAN BUSSIERE :

31 équipes engagées : AUBUSSON EF (2) ; AUZANCES (2) ; BENEVENT-MARSAC (2) ; BORD St GEORGES (2) ; BOURGANEUF (2) ; BOUSSAC (2) ; CHAMBON (2) ; CHENERAILLES (2) ; CREUSE AVENIR 2005 (2) ; DUN-NAILLAT (2) ; EVAUX-BUDELIERE (2) ; FELLETIN (2) ; GOUZON AVENIR (2) ; ES GUERETOISE (3) ; JARNAGES-PARSAC (2) ; LUSSAT (2) ; MAINSAT-SANNAT (2) ; MERINCHAL (2) ; NOUZIERS-LA CELLETTE (2) ; PEYRAT LA NONIERE (2) ; SARDENT (2) ; ESM LA SOUTERRAINE (2) ; St AGNANT DE VERSILLAT (2) ; St DIZIER-LEYRENNE (2) ; St FIEL (2) ; St SEBASTIEN-AZERABLES (2) ; St SULPICE LE GUERETOIS (2) ; St SULPICE-St GEORGES (2) ; St VAURY (2) ; Ste FEYRE (2) ; VALLIERE (2).

Equipes non engagées : AHUN (2) ; FURSAC (2).

- COUPE ANDRE LATERAS :

14 équipes engagées : AUBUSSON EF (3) ; AUZANCES (3) ; BENEVENT-MARSAC (3) ; BOUSSAC (3) ; CHAMBON (3) ; CREUSE AVENIR 2005 (3) ; EVAUX-BUDELIERE (3) ; GOUZON AVENIR (3) ; MERINCHAL (3) ; ESM LA SOUTERRAINE (3) ; St AGNANT DE VERSILLAT (3) ; St FIEL (3) ; St SULPICE LE GUERETOIS (3) ; Ste FEYRE (3).

* TIRAGES DES COUPES

- COUPE DE LA CREUSE - PREMIER TOUR :

La Commission décide de faire rentrer toutes les équipes de Départemental 3 et 4 non engagées ou éliminées de la Coupe de France.

Après tirage au sort entre les équipes de Départemental 2 non engagées ou éliminées de la Coupe de France (Ahun, Bord St Georges, Bussière-Dunoise, Chénérailles, Chéniers, La Courtine-Crocq-La Villeneuve, Dun-Naillat, Fursac, Nouziers-La Cellette, Reterre-Fontanières, St Dizier-Leyrenne, St Sébastien-Azérables et St Silvain-Montaigut), les clubs de Bussière-Dunoise, Chénérailles, Chéniers, Fursac, Nouziers-La Cellette et St Sébastien-Azérables sont exempts et rentreront au prochain tour.

Entrants (26) :

- équipes de Départemental 4 : BETETE-ROCHES (1) ; MEASNES (1) ; PEYRABOUT-LA SAUNIERE (1) ; SOUMANS (1) ; VIEILLEVILLE (1)

- équipes de Départemental 3 : AJAIN (1) ; BELLEGARDE EN MARCHE (1) ; CHAMPAGNAT (1), DONTREIX (1) ; FLAYAT (1) ; LA FORET DU TEMPLE (1) ; GRAND-BOURG (1) ; JARNAGES-PARSAC (1) ; LUSSAT (1) ; MAINSAT-SANNAT (1) ; MAUTES (1) ; MAYOTTE ASC (1) ; St MAURICE ES (1) ; St SULPICE-St GEORGES (1)

- équipes de Départemental 2 : AHUN (1) ; BORD St GEORGES (1) ; LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE (1) ; DUN-NAILLAT (1) ; RETERRE-FONTANIERES (1) ; St DIZIER-LEYRENNE (1) ; St SILVAIN-MONTAIGUT (1).

Le tirage au sort est effectué par Jean-Claude VILLATTE.

Les rencontres auront lieu le **DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2020 à 15 HEURES** sur le terrain du club premier nommé.

- SOUMANS (D4) / LA FORET DU TEMPLE (D3)
- BELLEGARDE EN MARCHE (D3) / CHAMPAGNAT (D3)
- BETETE-ROCHES (D4) / BORD St GEORGES (D2) ***à Bétête***
- MAYOTTE ASC (D3) / RETERRE-FONTANIERES (D2) ***à Blessac***
- VIEILLEVILLE (D4) / St MAURICE ES (D3)
- AHUN (D2) / St DIZIER-LEYRENNE (D2)
- MAINSAT-SANNAT (D3) / DUN-NAILLAT (D2) ***à Sannat***
- AJAIN (D3) / LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE (D2)
- GRAND-BOURG (D3) / MAUTES (D3)
- MEASNES (D4) / DONTREIX (D3)
- LUSSAT (D3) / St SILVAIN-MONTAIGUT (D2)
- PEYRABOUT-LA SAUNIERE (D4) / JARNAGES-PARSAC (D3)
- FLAYAT (D3) / St SULPICE-St GEORGES (D3)

- COUPE JEAN BUSSIERE - PREMIER TOUR :

La Commission procède, en application du règlement, à la composition de deux Poules géographiques.

- Poule A : BENEVENT-MARSAC (2) ; CREUSE AVENIR 2005 (2) ; DUN-NAILLAT (2) ; ES GUERETOISE (3) ; NOUZIERS-LA CELLETTE (2) ; SARDENT (2) ; ESM LA SOUTERRAINE (2) ; St AGNANT DE VERSILLAT (2) ; St DIZIER-LEYRENNE (2) ; St FIEL (2) ; St SEBASTIEN-AZERABLES (2) ; St SULPICE LE GUERETOIS (2) ; St VAURY (2) ; Ste FEYRE (2).

- Poule B : AUBUSSON EF (2) ; AUZANCES (2) ; BORD St GEORGES (2) ; BOURGANEUF (2) ; BOUSSAC (2) ; CHAMBON (2) ; CHENERAILLES (2) ; EVAUX-BUDELIERE (2) ; FELLETIN (2) ; GOUZON AVENIR (2) ; JARNAGES-PARSAC (2) ; LUSSAT (2) ; MAINSAT-SANNAT (2) ; MERINCHAL (2) ; PEYRAT LA NONIERE (2) ; St SULPICE-St GEORGES (2) ; VALLIERE (2).

Après tirage au sort entre les équipes de Départemental 1 (Boussac et Gouzon Avenir), le club de Boussac est exempt et rentrera au prochain tour.

Entrants :

- Poule A :

- équipes de Départemental 4 : DUN-NAILLAT (2) ; NOUZIERS-LA CELLETTE (2) ; St DIZIER-LEYRENNE (2) ; St SEBASTIEN-AZERABLES (2).

- équipes de Départemental 3 : CREUSE AVENIR 2005 (2) ; SARDENT (2) ; St AGNANT DE VERSILLAT (2) ; St SULPICE LE GUERETOIS (2) ; St VAURY (2).

- équipes de Départemental 2 : BENEVENT-MARSAC (2) ; ES GUERETOISE (3) ; ESM LA SOUTERRAINE (2) ; St FIEL (2) ; Ste FEYRE (2).

- Poule B :

- équipes de Départemental 4 : BORD St GEORGES (2) ; CHENERAILLES (2) ; JARNAGES-PARSAC (2) ; LUSSAT (2) ; MAINSAT-SANNAT (2) ; St SULPICE-St GEORGES (2) ; VALLIERE (2).

- équipes de Départemental 3 : BOURGANEUF (2) ; EVAUX-BUDELIERE (2) ; FELLETIN (2) ; PEYRAT LA NONIERE (2).

- équipes de Départemental 2 : AUBUSSON EF (2) ; AUZANCES (2) ; CHAMBON (2) ; MERINCHAL (2).

- équipe de Départemental 1 : GOUZON AVENIR (2).

Le tirage au sort est effectué par Jean-Claude VILLATTE.

Les rencontres auront lieu, ***sauf avis contraire***, le **DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2020 à 15 HEURES** sur le terrain du club premier nommé.

- St DIZIER-LEYRENNE (D4) / St FIEL (D2)
- St VAURY (D3) / Ste FEYRE (D2)
- DUN-NAILLAT (D4) / CREUSE AVENIR 2005 (D3) ***à Naillat***
- St SEBASTIEN-AZERABLES (D4) / St AGNANT DE VERSILLAT (D3) ***à Azérables***
- St SULPICE LE GUERETOIS (D3) / ES GUERETOISE (D2)
- SARDENT (D3) / BENEVENT-MARSAC (D2)
- NOUZIERS-LA CELLETTE (D4) / ESM LA SOUTERRAINE (D2) ***à Nouziers***
- AUZANCES (D2) / MERINCHAL (D2) ***- avancée au samedi 19/09/20 à 19 heures***
- BORD St GEORGES (D4) / EVAUX-BUDELIERE (D3)
- St SULPICE-St GEORGES (D4) / AUBUSSON EF (D2) ***à St Georges la Pouge***
- VALLIERE (D4) / GOUZON AVENIR (D1)
- JARNAGES-PARSAC (D4) / LUSSAT (D4) ***à Jarnages***
- CHENERAILLES (D4) / MAINSAT-SANNAT (D4)
- FELLETIN (D3) / BOURGANEUF (D3)
- PEYRAT LA NONIERE (D3) / CHAMBON (D2)

Les rencontres sont susceptibles d'être reportées ou inversées suite au tirage au sort d'autres Coupes.

- COUPE ANDRE LATERAS - PREMIER TOUR :

Après tirage au sort entre les équipes de Départemental 3 (Aubusson EF, Bénévent-Marsac, Boussac, Gouzon Avenir, ESM La Souterraine et Ste Feyre), les clubs de Bénévent-Marsac et ESM La Souterraine sont exempts et rentreront au prochain tour.

Entrants :

- équipes de Départemental 4 : AUZANCES (3) ; CHAMBON (3) ; CREUSE AVENIR 2005 (3) ; EVAUX-BUDELIERE (3) ; MERINCHAL (3) ; St AGNANT DE VERSILLAT (3) ; St FIEL (3) ; St SULPICE LE GUERETOIS (3).

- équipes de Départemental 3 : AUBUSSON EF (3) ; BOUSSAC (3) ; GOUZON AVENIR (3) ; Ste FEYRE (3).

Le tirage au sort est effectué par Jean-Claude VILLATTE.

Les rencontres auront lieu le **DIMANCHE 4 OCTOBRE 2020 à 15 HEURES** sur le terrain du club premier nommé.

- BOUSSAC (D3) / Ste FEYRE (D3) ***- avancée au samedi 03/10/20 à 19 heures***
- CHAMBON (D4) / St AGNANT DE VERSILLAT (D4)
- AUZANCES (D4) / CREUSE AVENIR 2005 (D4)
- St FIEL (D4) / GOUZON AVENIR (D3)
- St SULPICE LE GUERETOIS (D4) / MERINCHAL (D4)
- EVAUX-BUDELIERE (D4) / AUBUSSON EF (D3) ***à Budelière***

Les rencontres sont susceptibles d'être reportées ou inversées suite au tirage au sort d'autres Coupes.

* CALENDRIER PREVISIONNEL

* COUPE DE LA CREUSE

- 2ème tour : 4 octobre 2020 (13 qualifiés + 13 rentrants)
- 3ème tour : 18 octobre 2020 (13 qualifiés + 9 rentrants)
- 8èmes de Finale : 29 novembre et 20 décembre 2020 (11 qualifiés + 5 rentrants)
- ¼ de Finale : date à déterminer
- ½ Finales : date à déterminer
- Finale : date à déterminer

* COUPE JEAN BUSSIERE

- 8èmes de Finale : 18 octobre 2020 (15 qualifiés + 1 rentrant)
- ¼ de Finale : date à déterminer
- ½ Finales : date à déterminer
- Finale : date à déterminer

* COUPE ANDRE LATERAS

- ¼ de Finale : date à déterminer (6 qualifiés + 2 rentrants)
- ½ Finales : date à déterminer
- Finale : date à déterminer

* COUPE GILBERT ANDRIVET

- 1er tour : 18 octobre 2020 (10 rentrants)
- 2ème tour : date à déterminer (5 qualifiés + 27 rentrants)
- 8èmes de Finale : date à déterminer
- ¼ de Finale : date à déterminer
- ½ Finales : date à déterminer
- Finale : date à déterminer

DIVERS

- St FIEL, EVAUX-BUDELIERE, CREUSE AVENIR 2005, CHENIERS, BELLEGARDE EN MARCHE, St DIZIER-LEYRENNE, ASC MAYOTTE, MAINSAT-SANNAT, PEYRAT LA NONIERE, VALLIERE, AUZANCES, GRAND-BOURG, SARDENT, Ste FEYRE, FELLETIN, AUBUSSON EF, CHAMBON, St SULPICE LE GUERETOIS, DUN-NAILLAT, LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE : ***mails concernant l'organisation de matchs amicaux.***
Pris note, remerciements.

- LAVAVEIX LES MINES : ***mail informant de la non-reprise d'activité du club.***
La Commission prend note de l'information avec regret.

Prochaine réunion : mercredi 23 septembre 2020 à 18 heures 30.

Le Président : Jean-Pierre BETOUX.